



## Rapport annuel 2018

**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte</b>	<b>1</b>
1.1	Mandat et fonctionnement	1
1.2	Composition	2
1.3	Calendrier annuel	4
<b>2</b>	<b>Travaux réalisés</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Suivi environnemental des eaux</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Performance environnementale</b>	<b>6</b>
4.1	Captage et mise en valeur du biogaz	6
4.2	Eaux de lixiviation	7
4.3	Reboisement et aménagements fauniques	7
4.4	Travaux de stabilisation des berges par le GARAF	7
<b>5</b>	<b>Suivis sonores</b>	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>Visite terrain du lieu d'enfouissement</b>	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>Bilan de l'année</b>	<b>8</b>
7.1	Contribution au fonds de fermeture	8
7.2	Contribution au Fonds d'urgence et d'action environnementale	9
7.3	Contrôle des goélands	9
7.4	Bilan annuel des plaintes	10
7.5	Bilan des visites du MELCC	10
7.6	Autres dossiers	11
<b>8</b>	<b>Résultats</b>	<b>11</b>

## Liste des annexes

Annexe 1 Calendrier thématique 2018 .....	12
Annexe 2 Bilan du reboisement .....	14
Annexe 3 Registre 2018 des plaintes .....	16
Annexe 4 Registre 2018 des visites du MELCC.....	18
Annexe 5 Carte du site de Saint-Nicéphore .....	20

## NOTE

Le rapport d'activités 2018 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été préparé par Transfert, puis révisé et adopté par les membres du Comité. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2006, anime les rencontres du Comité et rédige les comptes rendus.

Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles, sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

[www.vigilancewmst-nicephore.org](http://www.vigilancewmst-nicephore.org)

# 1 CONTEXTE

## 1.1 MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été mis en place en 2006. Il vise à associer de plus près la communauté au suivi des activités de Waste Management (WM).

Son mandat consiste à :

- Informer les membres et la communauté à propos :
  - ◆ Des opérations du site
  - ◆ Des projets de développement
- Veiller à la conformité du lieu d'enfouissement avec les normes en vigueur
- Faire des recommandations concernant :
  - ◆ Le fonctionnement des installations
  - ◆ L'atténuation des nuisances et des impacts sur l'environnement

Le Comité rassemble des résidents du voisinage, des gestionnaires municipaux, un organisme socio-économique, des groupes environnementaux, des élus, ainsi qu'une représentante du milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une bonne diffusion de l'information dans la communauté.

Des représentants de WM sont également présents aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Les membres du Comité se réunissent quatre fois par année pour discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, ou encore des préoccupations soulevées dans le milieu. À la suite de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et vérifié par les membres.

En 2008, le Comité s'est également doté d'un site Internet présentant le Comité, son mandat, ses activités, les comptes rendus des rencontres et les présentations préparées par WM. En 2018, le site a été mis à jour afin d'en actualiser l'aspect visuel et simplifier la navigation.

### **Pour en savoir plus, consultez le site du Comité**

[www.vigilancewmst-nicephore.org](http://www.vigilancewmst-nicephore.org)

#### **Vous y retrouverez :**

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations

## 1.2 COMPOSITION

La composition du Comité à la fin de l'année 2018 était la suivante :

**Tableau 1.1 Composition du Comité au 12 décembre 2018**

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
<b>Représentants du voisinage</b>	Résidente du Club du Faisan	Mme Diane Faucher
	Résidente du Club du Faisan	Mme Dominique Michaud
	Président du Club du Faisan	M. Patrick Roberge
	Citoyen	M. Alain Gauthier
	Citoyen	M. Serge Girard
<b>Représentants du milieu municipal</b>	MRC Drummond	M. Michel Noël Mme Anick Verville
	Ville de Drummondville	M. Roger Leblanc Mme Stéphanie Lacoste M. John Husk
<b>Représentants des groupes environnementaux</b>	COGESAF	M. Yves Gatien (Président)
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	Mme Marie-Pascale Duvieusart
	Société ornithologique du Centre-du-Québec	Mme Suzanne Lévesque
<b>Représentants des organismes socio-économiques</b>	Chambre de commerce de Drummondville	Mme Céline Burdet
<b>Représentante du milieu agricole</b>	UPA	Mme Patricia Brügger

Trois membres du Comité, présents au début de 2018, ont quitté durant l'année :

**Tableau 1.2 Départs du Comité au cours de l'année 2018**

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
<b>Président et représentant du voisinage</b>	Citoyen	M. Jean-François Milot
<b>Représentant du voisinage</b>	Citoyen / secteur St-Lucien	M. Pierre Beaudoin
<b>Représentant des organismes socio-économiques</b>	Chambre de commerce de Drummondville	M. Dominic Mercier

## Une contribution importante

En 2018, M. Jean-François Milot, qui était président du Comité depuis sa création en 2006, a annoncé son départ.

Les membres ont tenu à manifester leur reconnaissance pour les efforts déployés au fil des années. Cette contribution a été soulignée au conseil municipal de Drummondville et une lettre de remerciement a été préparée à son intention.

Voici les représentants de WM ayant participé aux réunions du Comité en 2018 :

**Tableau 1.3 Représentants de Waste Management**

	Fonction	Nom
<b>Représentants du site</b>	Directeur des affaires publiques	M. Martin Dussault
	Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement	M. Ghislain Lacombe
	Directeur des opérations du site de Saint-Nicéphore	M. Marc-Olivier Lamothe

Voici les représentants de Transfert ayant appuyé les rencontres du Comité en 2018 :

**Tableau 1.4 Représentants de Transfert Environnement et Société**

	Fonction	Nom
<b>Représentants de Transfert</b>	Animateur	M. Alex Craft
	Rapporteurs	M. Dave Arseneau Mme Camille Montreuil

Voici les autres intervenants ayant réalisé des présentations au Comité en 2018 :

**Tableau 1.5 Autres intervenants**

	Organisation	Nom	Présentation
<b>Autres intervenants</b>	GARAF	M. Pablo Desfossés	Aménagements fauniques / biodiversité sur le site <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voir section 4.3 du présent rapport.

### 1.3 CALENDRIER ANNUEL

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivi environnemental, suivi des plaintes et des visites de conformité du ministère, etc.

En début d'année, une proposition de calendrier est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour dont ils souhaitent discuter.

Les sujets suivants sont des nouveautés ajoutées en 2018 :

- Procédure du suivi sonore annuel réalisé par WM
- Travaux de stabilisation des berges par le GARAF

Le calendrier thématique 2018 complet est disponible en annexe 1.

## 2 TRAVAUX RÉALISÉS

WM fait le point de façon régulière sur les travaux en cours au site de Saint-Nicéphore. Les travaux réalisés en 2018 incluent :

### POURSUITE DES TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU PAUL-BOISVERT



Travaux réalisés en collaboration avec le GARAF

**2018** : réalisation de suivis pour valider que les aménagements tiennent le coup

### STABILISATION DE TALUS ET PLANTATION D'ARBRES SUR LE CÔTÉ NORD DU SITE

### AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES TRANCHÉES DE CAPTAGE DU BIOGAZ DANS LA CELLULE 3A



Aménagement des tranchées

### MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES



Nichoir d'oiseau

Travaux réalisés en collaboration avec le GARAF



Traverse de tortue

### 3 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

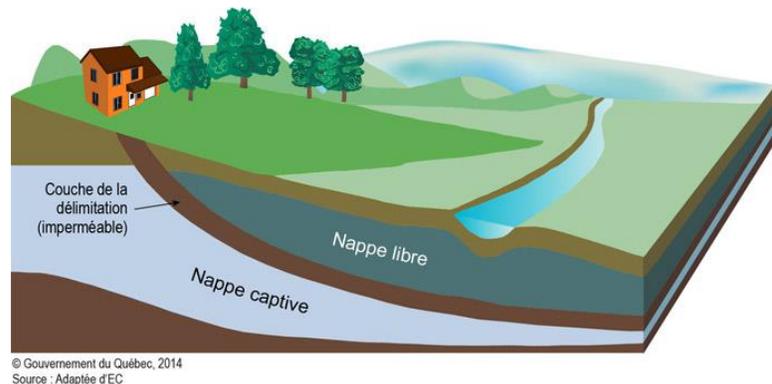
D'abord, WM a présenté des éléments de contexte pour faciliter la compréhension du suivi des eaux :

- Des puits d'échantillonnage sont situés en amont du lieu d'enfouissement (là où les eaux n'ont pas été en contact avec le site) et en aval, ce qui permet de connaître :
  - ◆ Les concentrations naturelles qui ne sont pas influencées par la présence du site de WM (aussi appelé « bruit de fond »);
  - ◆ L'impact de la présence du site sur la qualité des eaux.
- Les paramètres à vérifier pour les eaux de surface et souterraines sont précisés dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR)*.
- Il arrive que le bruit de fond dans la région dépasse les normes fixées par le ministère. C'est le cas pour les éléments suivants : fer, manganèse, azote ammoniacal, nickel.
- Les échantillons d'eau sont envoyés à un laboratoire accrédité par le ministère.
- Les résultats sont ensuite consignés dans un rapport rédigé par un consultant et transmis au ministère.

WM a présenté les résultats du suivi annuel de la qualité des eaux de 2017, à l'aide d'une carte interactive. Aucune problématique particulière n'a été notée.

Pour les eaux de surface, tous les points d'échantillonnage ont respecté les normes.

Pour les eaux souterraines, c'est-à-dire la nappe libre et la nappe captive, les dépassements observés pour le fer, manganèse et l'azote ammoniacal correspondent généralement à la présence naturelle dans la région (bruit de fond). Une concentration plus élevée en fer et en manganèse a été identifiée à un endroit, ce qui est attribuable aux activités d'une sablière située à proximité. Par ailleurs, dans le secteur où étaient situés les anciens bassins de traitement des eaux (puits F2A), devenus des bassins de sédimentation, la qualité de l'eau s'est améliorée et atteint des valeurs normales représentatives de la région.



© Gouvernement du Québec, 2014  
Source : Adaptée d'EC

Des membres ont questionné WM sur les suivis à réaliser en cas de dépassement, notamment si le site n'en est pas la cause, ainsi que sur les interventions ayant permis le respect des normes.

## 4 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

### 4.1 CAPTAGE ET MISE EN VALEUR DU BIOGAZ

Tous les lieux d'enfouissement au Québec ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les valoriser ou les détruire.

WM a d'abord rappelé les deux types de structures utilisées pour capter les biogaz :

- Les tranchées horizontales, installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule, qui sont en fait des tuyaux perforés et entourés de pierre nette
- Les puits verticaux, forés lors du recouvrement final des cellules, qui sont constitués d'un tuyau de PVC et d'une valve à la tête du puits pour contrôler le débit du biogaz

Ces structures sont reliées à un système d'aspiration central.

WM a ensuite dressé le bilan de la valorisation en 2018 :

- Entre 55 et 85 % du biogaz capté est valorisé de quatre façons :
  - ◆ Production d'électricité vendue à Hydro-Québec (capacité de 7,6 mégawatts)
  - ◆ Récupération d'énergie et transfert de chaleur aux serres Demers
  - ◆ Source d'énergie du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)
  - ◆ Chauffage du réacteur biologique séquentiel (pour le traitement biologique des eaux) afin de maintenir une température élevée constante

La partie du biogaz qui n'est pas valorisée (entre 15 et 45 %, selon la période de l'année) est brûlée par les torchères.



*Un puits de captage de biogaz*



*Suivi des émanations de biogaz en surface*

WM a également partagé au Comité les résultats des suivis effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives d'importance. Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site, trois fois par année. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère, WM doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.

Les membres ont posé quelques questions au sujet du biogaz, par exemple sur le nettoyage du réseau

de biogaz et sur les prévisions de WM concernant l'utilisation de biogaz par les serres Demers.

## 4.2 EAUX DE LIXIVIATION

WM a rappelé au Comité que les eaux de lixiviation sont d'abord traitées par WM sur le site, avant d'être envoyées aux égouts de la Ville pour être traitées une seconde fois. Une entente avec la Ville prévoit une limite pour la charge en azote ammoniacal qui peut être envoyée dans le réseau municipal.

WM a partagé le bilan des eaux de lixiviation pour l'année 2017, montrant que les concentrations en azote ammoniacal ont respecté les limites fixées par l'entente avec la Ville.

## 4.3 REBOISEMENT ET AMENAGEMENTS FAUNIQUES

Depuis 2010, des projets de reboisement et d'aménagements fauniques sont réalisés sur le site pour éviter l'érosion, renaturaliser les zones utilisées temporairement, favoriser les habitats fauniques et collaborer à des activités éducatives. En effet, ces projets sont réalisés en partenariat avec le GARAF (le Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune), qui utilise le site de Saint-Nicéphore comme laboratoire à grande échelle.

En 2018, plus de 10 000 arbres ont été plantés, pour un total d'environ 85 000 arbres depuis 2010. De plus, différents aménagements fauniques ont été réalisés, notamment des nichoirs, de même qu'un panneau pour signaler une possible traverse à tortues. Le bilan du reboisement est disponible à l'annexe 2.

Par ailleurs, il semble que la biodiversité ait connu une augmentation sur le site. À la demande du Comité, M. Pablo Desfossés, responsable du GARAF, a réalisé une présentation sur le sujet. Les données présentées étaient toutefois préliminaires et seront confirmées par le GARAF en 2019.

## 4.4 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES PAR LE GARAF

Également en 2018, le GARAF a poursuivi ses travaux de stabilisation des berges près du boulevard Allard afin de limiter l'érosion et le transport de sédiments dans les cours d'eau avoisinants. Les suivis réalisés montrent que les aménagements ont résisté, en majeure partie, aux intempéries, et qu'ils ont atteint leurs objectifs. Le GARAF assurera un suivi en 2019 pour identifier les réparations ou ajustements à réaliser.

# 5 SUIVIS SONORES

En 2018, WM a présenté la méthodologie utilisée pour son suivi sonore annuel, réalisé depuis 2013, ainsi que les résultats obtenus.

Comme l'exige le ministère, une fois par année, le bruit ambiant est enregistré pendant 24 h, et ce, à quatre points répartis sur le site. WM enregistre également le bruit à quatre points de référence, afin de connaître le bruit ambiant dans le milieu et isoler la contribution sonore du site.

Le suivi sonore réalisé en 2018 indique que la norme est respectée.

Le Comité a signalé des bruits d'alarmes de recul perçus au Club du Faisan, parfois avant 7 h. Les membres se sont aussi informés sur la possibilité d'utiliser des alarmes de recul moins bruyantes. À la suite de cette plainte, les 12 équipements de machinerie lourde utilisés par WM ont été équipés d'alarmes moins bruyantes. WM a également rencontré l'ensemble de ses opérateurs pour renforcer la consigne de ne pas débuter les opérations avant 7 h, et déplacé un stationnement pour diminuer le bruit perçu.

## 6 VISITE TERRAIN DU LIEU D'ENFOUISSEMENT

La rencontre de septembre a débuté par une visite guidée du site de Saint-Nicéphore, qui a permis aux membres d'en apprendre plus sur le fonctionnement du lieu d'enfouissement, notamment :

- L'entrée des camions au site
- L'aménagement d'une cellule d'enfouissement
- Les outils pour réduire les nuisances (travail des fauconniers, neutralisants d'odeurs)
- La gestion des eaux
- Le captage et la valorisation du biogaz (centrale de production d'électricité, serres Demers)

Cette année, les participants ont également pu obtenir de l'information sur :

- Des projets environnementaux réalisés sur le site en collaboration avec le GARAF (plantation d'arbres, installation de cabanes pour les oiseaux, etc.)
- L'acquisition de trois propriétés par WM à proximité du site, dont l'une pourra être réutilisée (et deux devront être démolies, en raison de leur état)

La visite terrain permet aux membres d'avoir une meilleure compréhension des aspects abordés au Comité. Il s'agit également d'une occasion de poser plusieurs questions à WM, qui participe et commente la visite. Cette année, par exemple, les membres se sont renseignés sur différents sujets, dont les méthodes de valorisation du biogaz.

## 7 BILAN DE L'ANNÉE

### 7.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

En vertu du REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles), les exploitants de lieux d'enfouissement doivent se doter d'un fonds post-fermeture. Cette exigence vise à assurer la capacité des exploitants à couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture du site, pour une période minimale de 30 ans. L'argent est versé dans une fiducie et ne peut servir à aucune autre activité, l'accord du ministère étant nécessaire pour retirer des sommes.

WM a rappelé au Comité que le fonds de fermeture pour le site de Saint-Nicéphore concerne la phase 3A, depuis sa mise en service en 2013. Pour les autres zones, un autre mécanisme est prévu, soit une lettre de crédit d'un montant de 11 millions \$, renouvelable annuellement.

Le fonds de fermeture est géré par Desjardins. WM y verse un montant de 1,50 \$ par mètre cube de matière enfouie sur le site.

Voici le bilan des contributions de WM à ce fonds, présenté au Comité :

**Tableau 1.7 Contribution au fonds de fermeture**

Année	Montant versé
2013	137 901 \$
2014	484 925 \$
2015	706 502 \$
2016	757 389 \$
2017	1 086 620 \$
<b>Total accumulé (incluant intérêts)</b>	<b>3 314 761 \$</b>

*\*Au moment de présenter les données au Comité, la contribution de 2018 n'était pas connue.*

## 7.2 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

Les fonds d'urgence et le fonds d'action environnementale relèvent d'une entente avec la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond, à la suite du décret de 2013. Le fonds d'urgence vise à assurer que des sommes sont disponibles en cas d'urgence environnementale, alors que le fonds d'action permet de soutenir des projets environnementaux à la Ville.

En date du 30 septembre 2018, les montants versés par WM étaient de :

- ◆ 0,26 \$ la tonne pour le fonds d'urgence, soit **59 620 \$**
- ◆ 0,79 \$ la tonne pour le fonds d'action, soit **196 820 \$**

La Ville de Drummondville a aussi partagé au Comité un bilan de l'utilisation du fonds d'action en 2018. La Ville a ainsi expliqué que dans la dernière année, 187 000 \$ ont été utilisés, principalement pour :

- ◆ Mise en œuvre du plan d'action de la rivière Saint-Germain
- ◆ Achat de bacs de recyclage et compostage dans le cadre du programme Bac +
- ◆ Projet-pilote de collecte des matières organiques dans les ICI (industries, commerces et institutions)

## 7.3 CONTROLE DES GOELANDS

Depuis 2012, WM fait appel à des fauconniers pour assurer le contrôle des goélands, sauf en hiver, puisqu'il n'y a pas de besoin d'effarouchement, les goélands étant peu présents. Cette année encore, aucune pyrotechnie n'a été utilisée.

WM a comparé les données sur la présence des goélands pour 2018 et 2017. Celles-ci montrent une affluence un peu supérieure en 2018 par rapport à 2017.

#### 7.4 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Lorsque des plaintes sont formulées, elles sont traitées par WM, qui fait le suivi nécessaire et met en place des mesures correctives, au besoin. Lors des réunions, WM expose chacune des plaintes aux membres du Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le voisinage.

En 2018, trois plaintes ont été enregistrées :

- 2 liées aux odeurs
- 1 liée au bruit

Pour prévenir les odeurs, WM a augmenté la fréquence de calibration des puits dans la zone concernée, a mis en service de nouveaux collecteurs et a amélioré le captage des biogaz.

Pour prévenir le bruit, WM a déplacé un stationnement, a renforcé, auprès de ses employés, la consigne de ne pas faire de bruit avant 7 h, et a modifié les alarmes de recul utilisées sur la machinerie lourde du site.

Le registre des plaintes et le détail des mesures correctives sont disponibles à l'annexe 3.

Le Comité rappelle qu'il est possible de recevoir des « **alertes odeurs/bruits** » lorsque WM prévoit effectuer des travaux pouvant causer des odeurs ou autres nuisances. Pour s'inscrire aux alertes, visiter le site Internet du Comité au :

[www.vigilancewmst-nicephore.org](http://www.vigilancewmst-nicephore.org)

#### 7.5 BILAN DES VISITES DU MELCC

Au cours de l'année 2018, cinq visites du ministère ont eu lieu. Dans le cadre de ces visites, une inspection complète des installations et la vérification du registre au poste de pesée sont réalisées par le ministère.

Le ministère a partagé quelques observations. Celles-ci concernaient des matières résiduelles éparpillées sur le sol à la suite de vents violents et à la fonte des neiges, un trou d'eau dans un talus, des matières résiduelles à découvert, ainsi qu'un manquement dans les données recueillies sur la température du lixiviat et des bardeaux d'asphalte à recouvrir. WM a fait tous les suivis associés, par exemple en installant des clôtures pour éviter que des sacs ne soient soufflés à l'extérieur de la propriété.

Par ailleurs, le ministère a émis un avis de non-conformité concernant trois manquements dans le rapport annuel 2017 de WM (données manquantes). WM a fait les suivis nécessaires auprès du ministère.

Le registre de ces visites est présenté à l'annexe 4.

## 7.6 AUTRES DOSSIERS

En 2018, WM a acquis trois résidences situées près du site d'enfouissement, à la demande des propriétaires. Après avoir étudié la possibilité de les valoriser, WM a conclu que deux des trois bâtiments n'étaient pas valorisables et les a démolis. Les membres se sont informés sur l'utilisation possible de ces terrains, à des fins communautaires par exemple, et WM s'est montrée ouverte à entendre leurs suggestions.

À la demande d'un membre, le Comité a également discuté des émissions de gaz à effet de serre (GES) du site de Saint-Nicéphore, qui totalisaient 118 000 tonnes en 2017. Les membres ont posé différentes questions sur la quantité de GES captés et sur la façon dont le calcul est effectué.

Finalement, le Comité a été informé des travaux de recherche du professeur Alexandre Cabral sur le site, dont l'objectif est d'évaluer l'efficacité de différents types de recouvrement, afin de limiter la production de lixiviat. Les membres ont posé plusieurs questions sur les débouchés du projet. Ils pourront observer les installations lors de la prochaine visite de site, en 2019.

## 8 RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore conclut sa 13<sup>ième</sup> année d'activités régulières.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les rapports et présentations qui leur sont remis, effectuent des visites terrain, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et les impacts possibles.

En résumé, pour l'année 2018, le Comité a effectué un suivi attentif de différents dossiers, dont l'évolution des travaux en cours, le suivi de la qualité des eaux, la gestion du biogaz et les engagements financiers de WM dans différents fonds.

Au cours de l'année, le Comité a demandé plusieurs compléments d'information. C'est le cas pour la réglementation entourant les matériaux de recouvrement, les tonnages reçus au site, la manière de calculer la contribution de WM à différents fonds, l'évolution de la biodiversité sur le site et les quantités de gaz à effet de serre émises.

Les membres ont aussi soulevé la problématique du bruit généré par les opérations, amenant WM à mettre en place plusieurs mesures d'atténuation, comme la modification d'alarmes de recul et le déplacement d'un stationnement.

Par ailleurs, le site Internet du Comité a été mis à jour afin d'en faciliter la navigation. Les membres ont contribué à la refonte en formulant des suggestions, comme de bonifier la vue aérienne du site en précisant l'emplacement des différentes infrastructures.

L'année 2018 a été riche en échanges et plusieurs suivis sont prévus pour 2019, par exemple le suivi des aménagements fauniques du GARAF et le projet de recherche portant sur l'efficacité des différents sols de recouvrement.

# Annexe 1

## Calendrier thématique 2018

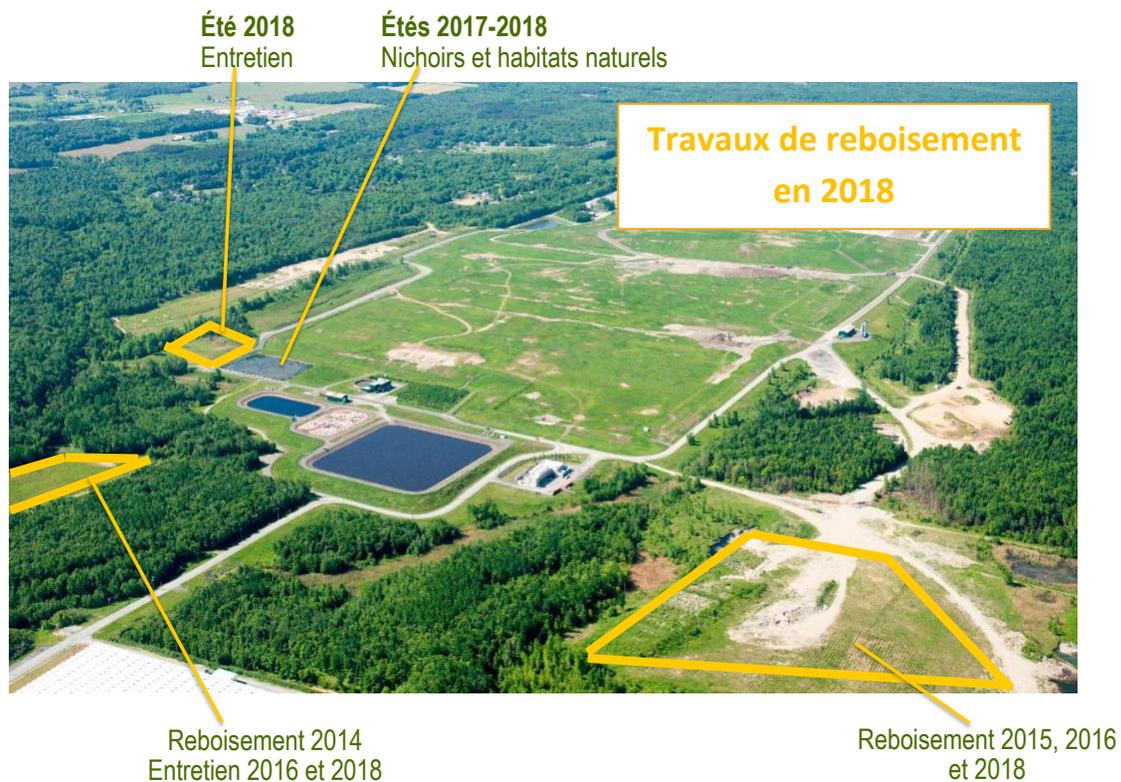
PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL DES THÈMES À ABORDER  
AUX RENCONTRES DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINT-NICÉPHORE  
VERSION 2018

21 mars 2018 <b>TRIMESTRE 1</b>	13 juin 2018 <b>TRIMESTRE 2</b>	5 septembre 2018 <b>TRIMESTRE 3</b>	28 novembre 2018 <b>TRIMESTRE 4</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir</li> <li>▪ Contribution au fonds de fermeture</li> <li>▪ Varia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi environnemental des eaux :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Eaux de surface</li> <li>▪ Eaux souterraines</li> </ul> </li> <li>▪ Procédure du suivi sonore au site de WM</li> <li>▪ Varia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visite du site</li> <li>▪ Performance environnementale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Biogaz</li> <li>▪ Eaux de lixiviation</li> <li>▪ Reboisement et aménagements fauniques</li> <li>▪ Travaux de stabilisation des berges par le GARAF</li> </ul> </li> <li>▪ Varia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan de l'année écoulée:               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale</li> <li>➢ Utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville</li> <li>➢ Lettre de crédit (renouvellement)</li> <li>➢ Contrôle des goélands</li> <li>➢ Suivi sonore annuel</li> <li>➢ Bilan annuel des plaintes</li> <li>➢ Bilan des visites du MDDELCC</li> <li>➢ Visites au site Internet</li> </ul> </li> <li>➢ Varia</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de suivi</li> <li>▪ Registre des plaintes</li> <li>▪ Registre des visites du MDDELCC</li> <li>▪ Validation du rapport annuel</li> <li>▪ Validation du calendrier annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de suivi</li> <li>▪ Registre des plaintes</li> <li>▪ Registre des visites du MDDELCC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de suivi</li> <li>▪ Registre des plaintes</li> <li>▪ Registre des visites du MDDELCC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de suivi</li> <li>▪ Registre des plaintes</li> <li>▪ Registre des visites du MDDELCC</li> </ul>

# Annexe 2

## Bilan du reboisement

Bilan : 91 124 arbres et arbustes plantés			
Année	Arbustes	Tiges (saule, spirée, cornouiller)	Arbres
2010	336		1 581
2011	800		8 500
2012	975	1 500	9 268
2013		800	11 574
2014	220		12 698
2015	200	800	11 115
2016			12 290
2017			8 185
2018			10 282
<b>Sous-total</b>	<b>2 531</b>	<b>3 100</b>	<b>85 493</b>
<b>TOTAL</b>	<b>91 124</b>		



# Annexe 3

## Registre 2018 des plaintes

## Registre 2018 des plaintes

Date de la plainte	Température	Secteur	Nature de la plainte	Mesure(s) corrective(s)
16 janvier 2018	Averses de neige -12 °C Vent nord-est	Citoyen Club du Faisan	Odeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de la fréquence de calibration des puits dans la zone de provenance de l'odeur</li> <li>● Mise en service de deux collecteurs – amélioration du captage</li> </ul>
5 septembre 2018	N/A (plainte formulée lors d'une rencontre du Comité)	Citoyen Club du Faisan	Bruit	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Changement d'emplacement pour les camions de type « roll-off »</li> <li>● Renforcement de la consigne aux employés concernant le bruit avant 7 h</li> <li>● Utilisation d'une nouvelle alarme de recul sur la plupart des machineries lourdes utilisées sur le site</li> </ul>
8 octobre 2018	8°C Vent est	Voisin du site	Odeur de gaz	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en service de trois collecteurs supplémentaires pour améliorer le captage dans la portion nord de la cellule</li> </ul>

# Annexe 4

## Registre 2018 des visites du MELCC

## Registre 2018 des visites du MELCC

Date	Raison de la visite	Commentaires reçus	Correctif apporté
27 février	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Matière résiduelle éparpillée sur le site suite à la fonte des neiges	Équipe déjà en place pour le ramassage des papiers au moment de la visite
7 mai	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Amas de matière résiduelle à découvert	Recouvrement avec des sols
		Crevasse dans un talus suite à la fonte du printemps	Trou rempli et réparé avec de l'argile
		Sacs de plastique soufflés au vent sur le site	Équipe sur place jusqu'au mois d'août pour le nettoyage
		Température du lixiviat à prendre de façon hebdomadaire à SPT-1	Température de l'eau sortant du bassin d'accumulation prise chaque semaine
25 juillet	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun
5 novembre	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Bardeaux d'asphaltes étendus dans la côte des machineries lourdes à recouvrir	Recouvrement

# **Annexe 5**

## **Carte du site de Saint-Nicéphore**



## LÉGENDE

- **A** – Torchères
- **B** – Centrale électrique
- **C** – Vers les serres Demers
- **D** – Bassin d'accumulation du lixiviat
- **E** – Réacteur biologique séquentiel (RBS)
- **F et G** – Bassins de sédimentation des eaux de surface
- **H** – Poste de contrôle